

Annexe III au règlement technique pour la gestion du réseau de distribution d'électricité en Région de Bruxelles-Capitale et l'accès à celui-ci

EXIGENCES PROPRES AUX APPAREILS DE MESURE

Le tableau ci-dessous indique la classe de précision minimale requise pour les appareils de mesure, en fonction de la puissance de raccordement et du niveau de tension auquel l'appareil de mesure est relié, ainsi que du niveau de tension pour l'enregistrement des mesures.

L'exactitude des compteurs électriques est exprimée en classe de précision. Il s'agit d'un code normalisé permettant de définir l'erreur de comptage maximale admissible du compteur. La directive européenne MID (Measuring Instrument Directive ou directive sur les instruments de mesure 2014/32/CE) est entrée en vigueur en 2016. Les normes EN50470-1/2/3 définissent les classes de précision et les tests spécifiques applicables aux compteurs électriques. Pour les compteurs actifs, les classes suivantes sont définies : classe A (2%), classe B (1%) et classe C (0,5%).

Le choix des transformateurs de tension (TP) est déterminé par le niveau de tension du réseau. En revanche, les transformateurs d'intensité (TI) sont déterminés par la puissance prélevée par le contrat.

Sibelga exige les classes de précision minimales suivantes pour les compteurs et transformateurs :

Puissance de raccordement	Classe de précision minimale requise des éléments dans l'équipement de comptage			
	Compteur kWh en %	Compteur kVarh en %	Transformateurs de tension (TP)	Transformateurs d'intensité (TI)
≥ 5 MVA	0,2	2	0,2	0,2s
≥ 1 MVA à 5MVA	1	2	0,2	0,2s
≥ 250 kVA à 1 MVA	1	2	0,2	0,5s
> 56 kVA à 250 kVA	1	2	0,2	0,5s
≤ 56 kVA	1	2	NA	0,5s
≤ 56 kVA	2	3	NA	NA